

RAPPORT ANNUEL



Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

2021
-2022

Table des matières

3	Mot de la présidente
4	Mot du directeur général
5	Mission, vision & valeur
6	Conseil d'administration
7	Équipe
8	Tables de concertation régionales & Comités
12	Activités & événements
18	Aide financière
24	États financiers audités

MOT DE LA PRÉSIDENTE



La période 2021-2022 a été marquée par un retour progressif des activités en présentiel. Durant cette période, nous avons « appris à vivre » avec le virus de la COVID-19, mais surtout, nous avons progressivement retrouvé le plaisir d'être réunis lors d'événements rassembleurs. C'est justement en marge du Forum sur le patrimoine religieux qui s'est tenu à Laval, en octobre 2021, que j'ai eu l'honneur de succéder à Josée Grandmont au poste de présidente du conseil d'administration du Conseil du patrimoine religieux du Québec, devenant ainsi la deuxième femme élue à cette fonction depuis 1995.

L'aide financière accordée en 2021-2022 par le ministère de la Culture et des Communications a eu un impact positif sur les activités de l'organisme. Le 16 juin 2021, à la cathédrale Saint-François-Xavier de Saguenay, Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications et Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, annonçaient un investissement de 15 M \$ pour la réalisation de 73 projets de restauration, dont 67 bâtiments et 6 œuvres d'art et orgues. Puis, le 3 mars 2022, à La Fab sur Mill de Chelsea, en Outaouais, la ministre de la Culture et des Communications et Robert Bussière, député de Gatineau, annonçaient un investissement de plus de 10 M \$ pour permettre la requalification de 22 lieux de culte excédentaires patrimoniaux.

Ces deux annonces portaient la marque d'une nouveauté, celle de la modification des critères d'admissibilité aux programmes du Conseil du patrimoine religieux du Québec. En effet, l'année précédente, le comité de coordination convenait, à la demande du Conseil du patrimoine religieux du Québec et de manière à harmoniser les différents programmes en patrimoine du gouvernement du Québec, de rendre admissible les immeubles patrimoniaux cités ou situés dans un site patrimonial cité et les lieux de culte situés dans un site patrimonial déclaré. Pour bien des communautés, il s'agit là d'une opportunité de reconnaître localement l'intérêt public de préserver leur bâtiment, mais aussi d'accéder à une aide financière pour le faire. Les outils de la Loi sur le patrimoine culturel deviennent ainsi un véritable moyen de développer un projet de restauration ou de requalification d'un lieu de culte patrimonial.

L'équipe du Conseil du patrimoine religieux du Québec est grande. En plus des employés permanents, elle se compose de tous les professionnels et bénévoles, spécialistes et experts qui apportent leur contribution aux instances de consultatives et de concertation mises en place et qui contribuent à la mission de conservation et mise en valeur de l'organisme par la participation aux Journées du patrimoine religieux ou en soutenant des initiatives de restauration et de valorisation de ce patrimoine.

Il m'est cher, dans le bilan des réalisations que nous faisons, de souligner le dévouement de l'ensemble de ces intervenants et, au nom des membres du conseil d'administration, celui de notre directeur général Jocelyn Groulx et de son équipe. Ensemble, ils réussissent à offrir un excellent service à la population et aux bénéficiaires et trouvent les moyens nécessaires à mener à bien les activités de l'organisme.

Caroline Tanguay

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



La pandémie nous a obligé à redoubler d'efforts et à faire preuve d'agilité et d'imagination. Je suis fier de notre équipe de professionnels et heureux d'avoir pu l'accueillir plus souvent dans nos bureaux situés dans l'ancien monastère du Bon-Pasteur de la rue Sherbrooke. La période 2021-2022 a vu se concrétiser de nombreux projets.

Pour une deuxième année consécutive, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a reçu du ministère de la Culture et des Communications une aide financière en crédit régulier pour son budget de fonctionnement. Il faut savoir qu'avant 2020, le budget de fonctionnement de l'organisation était constitué de sommes prises à l'intérieur du programme de subvention. Cette aide financière bonifiée est en lien avec les nouvelles responsabilités du programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux et elle permet le maintien d'une équipe de six professionnels au sein de l'organisation. Malgré la fragilité financière des propriétaires, le programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux continue d'être très populaire auprès des clientèles admissibles. Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a reçu près de 150 demandes d'aide financière et les sommes demandées totalisant plus de 45 M\$.

Plusieurs projets de restauration se sont réalisés en 2021-2022 : la cathédrale Sainte-Thérèse-d'Avila à Amos, l'église de Notre-Dame-de-la-Guadeloupe à Gatineau, l'église de Saint-Esprit-de-Rosemont, l'église unie Saint-James et la cathédrale Christ Church à Montréal, l'église de Saint-Jean-Baptiste à Sherbrooke, la cathédrale Saint-Jean-Baptiste à Nicolet, l'église Chalmers-Wesley à Québec, la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré, l'église Sainte-Amélie à Baie-Comeau, la cathédrale du Christ-Roi à Gaspé, l'église de Saint-Pierre-de-La Vernière aux Iles-de-la-Madeleine. Il faut remonter à plusieurs années pour connaître une année avec autant de chantiers majeurs en cours de réalisation.

Du côté du programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, les besoins se sont intensifiés au cours de sa deuxième année d'existence avec l'augmentation du nombre de fermetures d'églises et des projets issus de l'incubateur. Le programme de requalification a pour objectif spécifique de faciliter la transition des lieux de culte patrimoniaux excédentaires vers de nouveaux usages en lien avec les besoins des communautés, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales.

Je tiens à remercier toute l'équipe de professionnels, les membres des tables de concertation régionales, des comités spécialisés et ceux du conseil d'administration pour le travail accompli cette année dans des circonstances souvent changeantes au gré des conditions sanitaires. Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à notre ancienne présidente Josée Grandmont pour son implication depuis 2008 au conseil d'administration et remercier également pour sa confiance et son leadership notre nouvelle présidente, Caroline Tanguay, qui s'implique au sein du conseil d'administration depuis 2011.

Jocelyn Groulx

MISSION, VISION & VALEUR

Mission

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est une organisation à but non lucratif qui œuvre à l'échelle du Québec. Il a pour mission de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois.

Vision

Référence en matière de restauration et de mise en valeur du patrimoine religieux, le Conseil du patrimoine religieux du Québec est l'autorité reconnue en matière de réutilisation durable du patrimoine religieux et est l'interlocuteur privilégié sur cette question auprès des instances locales, régionales et nationales.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec fait converger la préservation et l'utilisation du patrimoine religieux dans un esprit de développement durable et en concertation avec les milieux.

Valeur

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec adhère aux valeurs suivantes :

Compétence : Offrir des services professionnels de qualité auprès des différentes clientèles.

Leadership : Assumer un rôle de chef de file dans la conservation, la mise en valeur et la réutilisation du patrimoine religieux;

Respect : Considérer les besoins et les particularités des communautés locales et des partenaires;

Équité : Assurer une présence dans chacune des régions et une représentation équitable à l'échelle nationale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est administré par un conseil d'administration composé de dix-huit administrateurs, dont dix administrateurs désignés par les tables de concertation régionales et huit administrateurs choisis parmi les membres actifs.

Les membres du conseil d'administration se sont réunis à quatre reprises au cours de l'année 2021-2022 pour guider la direction dans le développement de l'organisation.

Caroline Tanguay - Présidente

Responsable art sacré et patrimoine – Archidiocèse de Montréal

Denis Robitaille - Vice-Président

Chargé de projet au Monastère de l'Hôpital général de Québec

James Sweeny - Vice-président

Représentant du Diocèse anglican de Québec

Yves Grondin - Trésorier

Conseiller municipal à la Ville de Drummondville

Marie-Sol Gaudreau - Secrétaire

Directrice générale au Diocèse anglican de Québec

Luc-Michel Belley

Directeur adjoint à la Ville de Saguenay

Richard Bégin

Membre de la Société d'histoire de l'Outaouais

Caroline Cloutier

Conseillère en développement culturel à la MRC de la Vallée-du-Richelieu

Jean-Marie Fallu

Président de Patrimoine 1534

Claude Lepage

Agent de développement culturel à la MRC de Bellechasse

Ana Manescu

Coordonnatrice patrimoine à la Ville de Laval

Stéphan Martel

Directeur adjoint au Site historique Marguerite-Bourgeoys

Mélanie Milot

Coordonnatrice à la culture et aux communications à la MRC de Rivière-du-Loup

Luc Noppen

Professeur au Département d'études urbaines et touristiques à l'Université du Québec à Montréal

Pierre B. Paquin

Avocat au cabinet Bélanger Sauvé

Ghyslain Raza

Chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

Marie-Dina Salvione

Chargée de projet à l'Institut du Nouveau Monde

Martin Yelle

Intervenant en soins spirituels au CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec

ÉQUIPE

Dans le cadre de l'administration des programmes d'aide financière pour la restauration et la requalification du patrimoine religieux, l'équipe du Conseil du patrimoine religieux du Québec a accompagné plus d'une centaine de propriétaires et de promoteurs d'immeubles patrimoniaux à caractère religieux. De plus, elle a soutenu l'organisation d'événements sur le patrimoine religieux, elle a encouragé le travail de réseautage des milieux, notamment en animant des tables de concertation régionales, et elle a effectué un travail de sensibilisation et de formation auprès du personnel municipal et des élus. L'équipe dirigée par Jocelyn Groulx se compose de cinq conseillères et conseiller en patrimoine.



Jocelyn Groulx



Andréanne Jalbert-Laramée



Isabelle Lortie



Johanne Picard



Cameron Piper



Alicia Tremblay

TABLES DE CONCERTATION RÉGIONALES & COMITÉS

Tables de concertation régionales

Les tables de concertation régionales sont composées de représentants laïques ou cléricaux des traditions religieuses propriétaires de bâtiments patrimoniaux, d'experts en patrimoine (historiens, architectes, etc.), de gestionnaires municipaux, d'agents culturels et ruraux ainsi que de représentants du ministère de la Culture et des Communications. Ces derniers ont un rôle d'observateur et de conseiller sans droit de vote. Dans chacune des régions du Québec, ces tables de concertation diffusent l'information sur l'aide financière, reçoivent les demandes, acceptent les projets de restauration en fonction des enveloppes budgétaires et participent au suivi des projets.

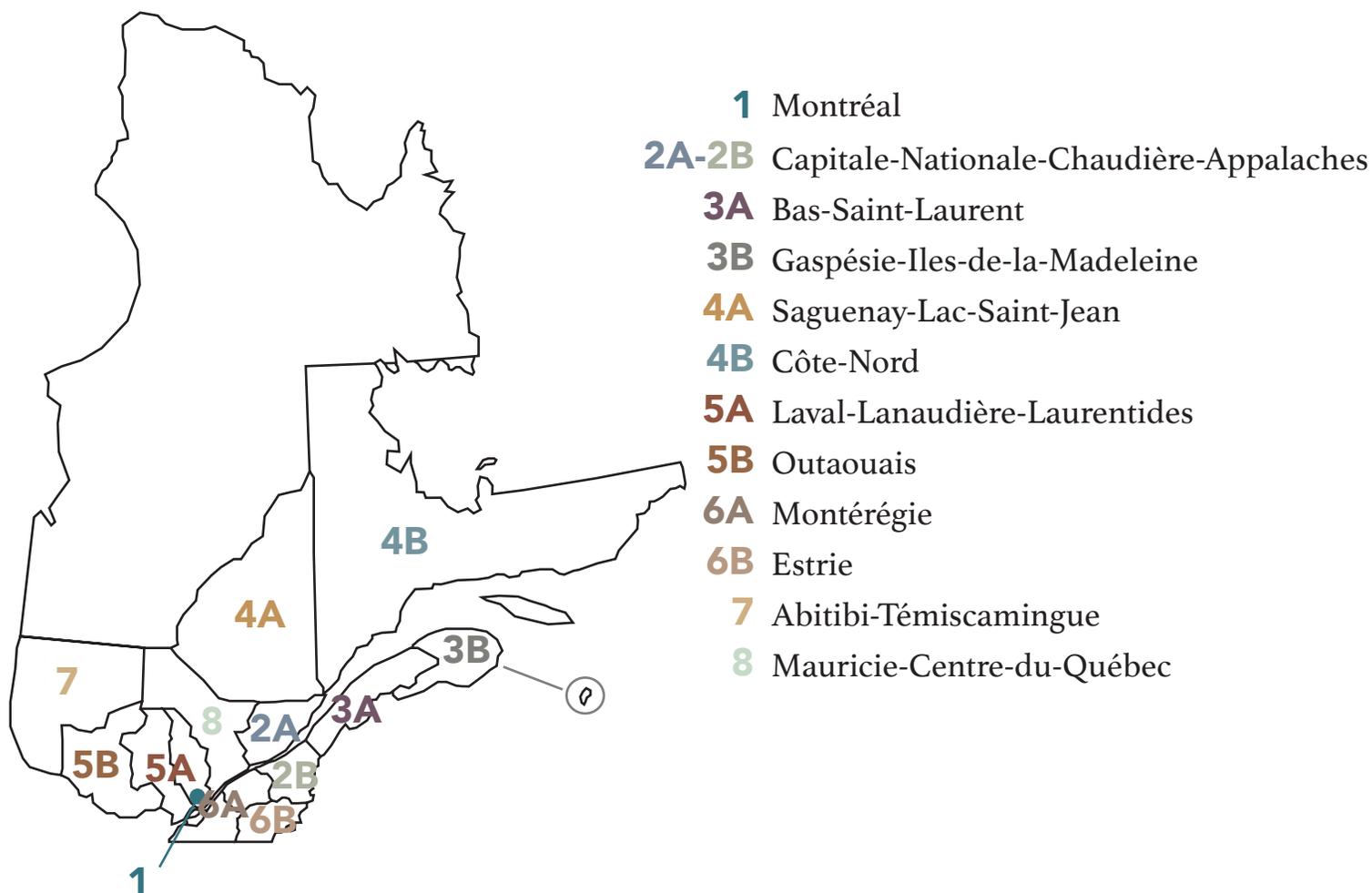


Table de Montréal (région 1)

Caroline Tanguay Présidente
Caroline Clermont
Jean-Pierre Couturier
Paul Labonne
Seraya Speer
Samuel Mathieu

Table de la Capitale-Nationale- Chaudière-Appalaches (régions 2A-2B)

Marie-Sol Gaudreau Présidente
Annie Blouin
Rémy Gagnon
Claude Lepage
Johanne Lessard
Martin Patrice Pelletier
Grant D. McConnell
Denis Robitaille
Isabelle Roy
Richard St-Pierre
James Sweeny
Éliane Trottier
Pierre-André Corriveau
Raphaël St-Gelais

Table du Bas-Saint-Laurent (région 3A)

Mélanie Milot Présidente
Amélie Brière
Jean Crépault
Martin Patrice Pelletier
Stéphane Pineault
Michel St-Pierre
James Sweeny
Jean-René Thuot
Anne-Sophie Frémond

Table de la Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine (région 3B)

Médor Doiron Président
Rosaire Arseneau
Léon Boulet
Marc-André DeRoy
Jean-Marie Fallu
Gisèle Huard
Aline Perry
Jacqueline Ritchie
James Sweeny
Marie-Hélène Verdier
Anne-Sophie Frémond

Table du Saguenay- Lac-Saint-Jean (région 4A)

Hélène Girard Présidente
Luc-Michel Belley
Bernard Généreux
Laurie Larouche
Marthe Larouche
Richard Perron
Martin Simard
Ariane Fortin

Table de la Côte-Nord (région 4B)

Christian Émond Président
Guy Bouchard
Claude Brassard
Stephan Kohner
Marika Savoie-Trudel
Véronique Poulin

Table de Laval-Lanaudière-Laurentides (région 5A)

Ana Manescu Présidente
Vincent Baron
Christiane Brault
André Couture
Carole Garceau
Geneviève Grenier
Caroline Tanguay
Évelyne Vincent
Isabelle Huppé
Geneviève Sénécal

Table de l'Outaouais (région 5B)

Marie-France Bertrand Présidente
Richard Bégin
Sonia Bisson
Meriel Bradford
Christine Butt
René Laprise
Ward O'Connor
Michel Prévost
Fortunatus Rudakemwa
Mireille La Forge

Table de la Montérégie (région 6A)

Denis Charpentier Président
Caroline Cloutier
Paul De Leeuw
Gilles Lavigne
Hélène Léveillé
Robert Mayrand
Yvan Quenneville
Annie Tétreault

Table de l'Estrie (région 6B)

Sylvie Masse Présidente
Pierre Bail
Jean-Pierre Bertrand
Robert Boulanger
Marc Fabi
Luc Lamoureux
Wilfrid Morin
James Sweeny
Éric Vaillancourt
Marie-Laurence Courtaud

Table de l'Abitibi-Témiscamingue (région 7)

Serge Roy Président
Véronique Beaulé
Maude Bergeron
Denis Carrier
Richard Hénault
Claude Lacerte
Brigitte Richard
Claude Richard
Annie Boisclair

Table de la Mauricie- Centre-du-Québec (région 8)

Yves Grondin Président
René Beaudoin
Josée Grandmont
Simon Héroux
Catherine Lampron-Desaulniers
Pierrette Leclerc
Élyse Levasseur
Francine Masse
Mélanie Pinard
Ghyslaine Raza
Serge Simard
James Sweeny
Marthe Taillon
Olivier Thériault

Comité des orgues (volet 2)

Le comité des orgues réunit des experts des grandes écoles de musique du Québec. Il est chargé d'analyser les dossiers et de recommander les projets de restauration d'orgues. Les membres de ce comité ont pour mandat de définir la valeur ou les caractéristiques d'un orgue patrimonial et de déterminer les travaux admissibles. Ils doivent de plus s'assurer que la restauration sera faite selon les règles de l'art et qu'elle respectera le caractère patrimonial de l'instrument.

Andréane Beloin
Paul Grimard
Dominique Lupien
Jonathan Oldengarn
Benjamin Waterhouse
Martin Yelle
Leslie Young

Comité des biens mobiliers et des œuvres d'art (volet 2)

Le comité des biens mobiliers et des œuvres d'art est composé d'experts venant d'institutions muséales et de professeurs d'histoire de l'art réputés. Il est chargé d'analyser et de recommander les dossiers de restauration d'œuvres d'art et de biens mobiliers d'intérêt patrimonial.

Andréane Beloin
Joanne Chagnon
Claude Corriveau
Vincent Giguère
Ginette Laroche
Claude Payer
Jean-François Royal
Chantal Turbide

Comité des archives

Le comité des archives a pour but d'encourager les représentants des communautés et des traditions religieuses à assurer la pérennité de leurs archives afin d'en garantir la valeur de témoignage pour les générations à venir.

Marc Lacasse
Hélène Élément
Daniel Ducharme
Andréane Beloin
Sara Bélanger
Cassandra Fortin
Marie Hoffman
Mylène Laurendeau
Stéphan Martel
Josée Pomminville
Jody Robinson

Président
Vice-présidente
Secrétaire

ACTIVITÉS & ÉVÉNEMENTS

forum

SUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX

FORUM SUR LA PATRIMOINE RELIGIEUX 2021

Le Forum sur le patrimoine religieux, animé par le chroniqueur et auteur Marc-André Carignan, s'est tenu le 29 octobre 2021 à l'église de Saint-Maurice-de-Duvernay à Laval. Cet événement national est le rendez-vous annuel de tous les intervenants touchés par l'avenir du patrimoine religieux québécois. Il y est notamment question de la sauvegarde et de la transformation du patrimoine religieux à travers les témoignages d'acteurs au cœur de ces enjeux.

L'événement s'est articulé autour des conférences sur les actions de mise en valeur du patrimoine religieux de la Ville de Laval et sur l'histoire de l'église de Saint-Maurice-de-Duvernay et de son architecte Roger D'Astous. De plus, des visites guidées ont permis de découvrir les sites religieux patrimoniaux du territoire lavallois.

L'assemblée générale annuelle du Conseil du patrimoine religieux du Québec s'est tenue lors du Forum. Les membres du conseil d'administration ont procédé à l'élection du comité exécutif composé de Caroline Tanguay (présidente), de Denis Robitaille (vice-président), de James Sweeny (vice-président), d'Yves Grondin (trésorier) et de Marie-Sol Gaudreau (secrétaire).

Photo : Vincent Girard / Ville de Laval





PRIX D'EXCELLENCE 2021

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec récompense chaque année, par l'intermédiaire des Prix d'excellence, des réalisations remarquables qui témoignent de l'engagement, de l'innovation et de la passion des Québécois pour leur patrimoine religieux. Deux catégories de prix soulignent aussi l'engagement d'individus dans la promotion et la mise en valeur du patrimoine religieux.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec tient à féliciter les lauréats et à remercier les commanditaires des Prix d'excellence, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et la Banque Nationale.

Prix Restauration

ÉGLISE DE SAINTE-JULIENNE

Vu l'envergure des travaux à réaliser pour une si petite communauté, l'ampleur de la tâche était considérable. Alors que de nombreuses églises au Québec font face à ce même défi, la Corporation de l'église Saint-James the Apostle a profité de l'occasion pour mieux faire connaître son église et son presbytère à l'ensemble de la population. Un festival de musique se tenant dans l'église a été mis sur pied pour aider à financer les travaux de restauration et il a fait salle comble. Grâce au succès de l'événement, la communauté cacounoise pourra profiter de ce beau monument encore longtemps.





Prix Mise en Valeur

Église en sortie pour la série de reportages À la découverte du patrimoine

Dans le cadre de l'émission *Église en Sortie*, le journaliste et réalisateur Francis Denis a réalisé 26 reportages sur le patrimoine religieux bâti du Québec. Cherchant à offrir une approche diversifiée tant au niveau territorial qu'au niveau stylistique, ces vidéos-portraits avaient deux buts principaux. Dans un premier temps, ils visaient à offrir aux communautés locales un moyen de faire connaître leurs joyaux architecturaux au plus grand nombre par l'entremise de la télévision et des médias sociaux. Ensuite, l'orientation fondamentale était manifestée par l'apport historique et culturel que représentent ces monuments pour l'Église et la société toute entière.

Prix Réutilisation

Espace culturel Le Vitrail

L'Espace culturel Le Vitrail permet la diffusion et l'accessibilité des arts et de la culture. Il se mérite le Prix d'excellence pour son respect du bâtiment existant dont la volumétrie se distingue par la présence de vitraux exceptionnels. Un tel résultat démontre la compatibilité de la fonction avec l'architecture moderne de l'église de Sainte-Marthe et du souci de mettre en valeur le passé dans une vocation culturelle. Le jury souligne aussi la mobilisation du milieu afin de créer un espace de diffusion culturelle pour la communauté de Thetford Mines. L'Espace culturel le Vitrail a aussi remporté le Prix du public 2021.



Mention spéciale Réutilisation

BEAM (Bureau Estrien de l'Audiovisuel et du Multimédia)

Le jury remet une mention spéciale au BEAM qui a développé dans l'église de Saint-Adrien un espace de création qui a comme mission de favoriser l'émergence de projets porteurs et structurants pour la communauté estrienne et pour le développement du territoire en soutenant, en outillant et en faisant rayonner la production créative de la région. Projet novateur et original, le résultat a comme effet de devenir un grand marqueur identitaire pour la revitalisation du milieu. Le jury a particulièrement remarqué l'audace de l'entreprise de développement immobilier qui a décidé de se porter acquéreur de l'église pour répondre à ses besoins et aussi à ceux de la collectivité.



Prix Professionnel

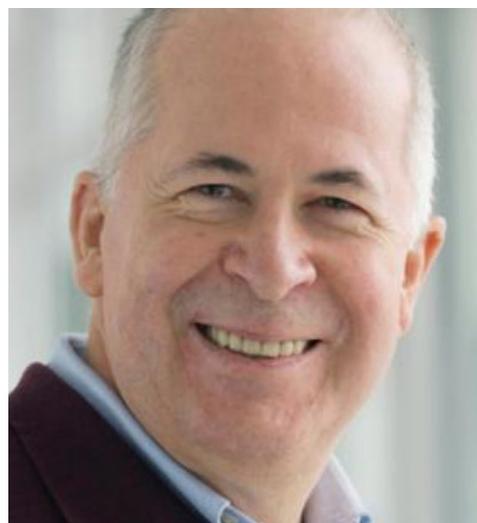
Mario Béland

À travers sa carrière de conservateur de l'art ancien au Musée national des beaux-arts du Québec et comme professeur associé au département d'histoire de l'Université Laval, Mario Béland a contribué à la mise en valeur et à la diffusion de l'art ancien canadien avec ses expositions, conférences, publications et communications permettant notamment de découvrir des œuvres importantes du patrimoine religieux, telles que celles de Louis Jobin et d'Eugène Hamel.



Laurier Lacroix

Le jury veut mettre en valeur la contribution de Laurier Lacroix et son parcours exceptionnel dans la transmission des connaissances de l'art historique et contemporain du Québec. Sa carrière de chercheur et de professeur aura permis de valoriser et mettre de l'avant des artistes et artisans de l'art québécois du 19^e siècle. Pédagogue hors pair, il a su sensibiliser la population à l'importance de la conservation des églises en démontrant leurs valeurs patrimoniales.



Prix Bénévole

Denise Dion

Ce prix vient souligner la persévérance et le dévouement de Denise Dion dans sa recherche de financement pour la conservation de l'église patrimoniale Sainte-Amélie à Baie-Comeau. Grâce à son leadership, elle a su convaincre les différents intervenants de l'importance de pérenniser la Corporation Sainte-Amélie qui veille à la conservation et à la mise en valeur d'un important patrimoine religieux. Aujourd'hui, la population locale et les touristes régionaux et internationaux découvrent et apprécient les fresques et les vitraux de Guido Nincheri dans cette église classée par le ministère de la Culture et des Communications en 2017.





JOURNÉES DU PATRIMOINE RELIGIEUX 2021

La quatrième édition des Journées du patrimoine religieux s'est tenue dans toutes les régions du Québec les 11 et 12 septembre 2021. La programmation a regroupé 276 édifices situés dans 175 villes et municipalités, doublant ainsi le nombre de lieux participant en comparaison à l'édition 2020.

Parmi les activités, il y avait 402 activités de visites libres et guidées, 91 expositions, 51 concerts, 29 conférences, 23 activités d'interprétation, 20 circuits guidés, 18 activités éducatives et 15 activités visant un jeune public. En faisant la moyenne de la fréquentation par lieu sur la base des réponses obtenues au sondage de participation des organisateurs, on estime que plus de 25 000 personnes ont participé à l'événement.

L'événement a bénéficié d'une couverture médiatique très intéressante, avec près de 100 articles et entrevues dans les médias locaux, régionaux et nationaux. De plus, une publicité a été diffusée à la télévision de Radio-Canada/RDI et un cahier thématique spécial est paru en collaboration avec des partenaires (Musée des Hospitalières, Diocèse de Montréal, Ville de Laval) dans le journal Le Devoir.



De novembre 2021 à janvier 2022, une vaste consultation a été menée par le Conseil du patrimoine religieux du Québec en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde. Cette démarche a pris la forme de rencontres régionales virtuelles auxquelles une clientèle élargie a été invitée à prendre part (secteurs culturel, communautaire, municipal, religieux et touristique). Un panorama des forces et attraits de chaque région a été présenté et il a été proposé de travailler sur des projets communs.

Cette initiative a validé à la fois la pertinence de l'événement et un besoin de maintenir une concertation régionale. Un sondage sur les dates a confirmé la tenue de l'événement les vendredi, samedi et dimanche suivant la fête du Travail. Il s'est aussi dégagé de cette démarche que c'est aux forces vives de chaque région de s'approprier l'événement selon ses objectifs, de s'en servir comme occasion de jumelage et de développement, d'opportunité de mobilisation et de vitrine, de façon à faire connaître ses réalisations, ou encore travailler sur ses enjeux en matière de conservation, restauration, valorisation et accessibilité du patrimoine religieux.

CONSULTATION DES DIOCÈSES CATHOLIQUES ET ANGLICANS SUR LA SITUATION DES ARCHIVES RELIGIEUSES AU QUÉBEC



Le 28 octobre 2020, le Conseil du patrimoine religieux du Québec organisait une table ronde portant sur l’avenir des archives religieuses au Québec. Les participants, dont Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), ont exposé leur point de vue sur le sujet et ont proposé des pistes de solutions. Lors de cette rencontre, les différents intervenants ont notamment reconnu les diocèses comme étant des acteurs clés pour la préservation des archives religieuses.

Ainsi, parmi les solutions et les actions ciblées, BAnQ s’est engagée à réaliser, de concert avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec, une consultation auprès des diocèses du Québec de manière à dresser un état de la situation des archives religieuses. Sept rencontres ont été tenues durant la consultation qui s’est déroulée d’avril à octobre 2021. Dix-neuf diocèses catholiques ont pu y prendre part en plus des diocèses anglicans de Québec, de Montréal et d’Ottawa. L’excellente participation des divers intervenants et la qualité des échanges ont fait de cette activité un succès. Les discussions ont permis d’obtenir un portrait de la gestion des archives dans les diocèses et les paroisses.

TABLE DES PARTENAIRES EN PATRIMOINE

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec participe aux activités de la Table des partenaires en patrimoine. À l’initiative du ministère de la Culture et des Communications, la table mobilise et regroupe des intervenantes et des intervenants issus des secteurs patrimonial, universitaire, municipal, territorial, économique, social et touristique pour une mise en commun de leur expertise. La table vise à favoriser un réseau d’échange d’informations, de discussions et de concertation. La Table a tenu sa première rencontre le 1er novembre 2021 en présence de la ministre Nathalie Roy et de la sous-ministre adjointe Dominique Malack. Cette rencontre a été l’occasion d’exposer les objectifs de la table et de permettre à ses membres de faire connaissance. Les modalités de fonctionnement de la table prévoient la tenue de cinq rencontres dans l’année.

AIDE FINANCIÈRE

Programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux



Photo : Jeannot Lévesque - Le Quotidien (de gauche à droite : Maude Thériault, marguillière, Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, François Tremblay, député de Dubuc, Nancy Guillemette, députée de Roberval, Josée Grandmont, présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec, Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean, Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications.

Le programme contribue à la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux présentant un intérêt historique, architectural ou artistique. Le soutien aux projets vise à préserver et maintenir en bon état les biens immobiliers patrimoniaux ainsi que la préservation et la conservation des biens mobiliers, des œuvres d'art et d'orgues ayant une valeur patrimoniale sur l'ensemble du territoire du Québec.

Le 16 juin 2021, la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, annonce que le gouvernement du Québec offrira 15 M \$ en 2021-2022 pour assurer à la grandeur du Québec la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux. Elle en a fait l'annonce à la cathédrale de Saint-François-Xavier à Saguenay, en compagnie de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Andrée Laforest, ainsi que de Josée Grandmont, présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Les 15 M\$ versés serviront plus précisément à la réalisation de 73 projets de restauration, dont 67 bâtiments et 6 œuvres d'art et orgues, répartis dans plusieurs régions. Rappelons que le programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux permet de financer jusqu'à 80 % des coûts des projets.

PROGRAMME VISANT LA PROTECTION, LA TRANSMISSION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL À CARACTÈRE RELIGIEUX

Projets 2021-2022

VOLET I - RESTAURATION DES BIENS IMMOBILIERS

Région administrative	Édifce	Municipalité	Aide financière	Description des travaux
Bas-Saint-Laurent	Presbytère Notre-Dame-des-Neiges	Trois-Pistoles	153 712 \$	Restauration de la toiture.
Bas-Saint-Laurent	Presbytère de Sainte-Luce	Sainte-Luce	126 000 \$	Restauration de la toiture de la galerie.
Bas-Saint-Laurent	Église de Saint-Pascal-de-Kamouraska	Saint-Pascal	245 000 \$	Restauration de la maçonnerie de la façade principale.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église du Sacré-Cœur	Saguenay	224 000 \$	Restauration des finis intérieurs.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église de Notre-Dame-de-Laterrière	Saguenay	272 000 \$	Restauration des finis intérieurs.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chapelle mariale	Lac-Bouchette	154 700 \$	Restauration de la maçonnerie du campanile.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Cathédrale de Saint-François-Xavier	Saguenay	140 000 \$	Restauration de la fenestration.
Capitale-Nationale	Basilique-cathédrale Notre-Dame-de-Québec	Québec	532 310 \$	Restauration de la maçonnerie.
Capitale-Nationale	Église Saint-Charles-Borromée	Québec	236 015 \$	Restauration de la maçonnerie du transept nord.
Capitale-Nationale	Monastère des Ursulines-de-Québec	Québec	1 200 000 \$	Restauration des finis intérieurs de la chapelle intérieure.
Capitale-Nationale	Église de Notre-Dame-des-Victoires	Québec	118 400 \$	Restauration des portes et des contre-fenêtres.
Capitale-Nationale	Église de Saint-Fidèle	Québec	17 500 \$	Restauration du clocher.
Capitale-Nationale	Église de Saint-Ignace-de-Loyola	Québec	82 809 \$	Restauration de la toiture.
Capitale-Nationale	Église de Saint-Michel	Québec	70 000 \$	Restauration de la fenestration.
Capitale-Nationale	Palais épiscopal de l'Évêché de Québec	Québec	143 976 \$	Restauration de la fenestration et du portail d'entrée.
Mauricie	Monastère des Ursulines-de-Trois-Rivières	Québec	107 076 \$	Restauration des portes, des fenêtres et du perron.
Mauricie	Église de Notre-Dame-de-la-Visitation	Champlain	12 000 \$	Réfection du système électrique.
Mauricie	Cathédrale de L'Assomption	Trois-Rivières	57 050 \$	Restauration du portique du sous-sol.
Mauricie	Église de Notre-Dame-de-la-Présentation	Shawinigan	30 345 \$	Drainage du sous-sol. Restauration des finis intérieurs.
Mauricie	Église de Sainte-Thècle	Sainte-Thècle	52 150 \$	Restauration des fenêtres, des portes et de la maçonnerie.
Mauricie	Évêché de Trois-Rivières	Trois-Rivières	56 306 \$	Restauration du perron avant.
Estrie	Église de l'Immaculée-Conception-de-la-Très-Sainte-Vierge-Marie	Sherbrooke	616 000 \$	Restauration de la maçonnerie du clocher.
Estrie	Église de Saint-Jean-Baptiste	Sherbrooke	238 000 \$	Restauration de la toiture.
Estrie	Église de Saint-Louis-de-France	East Angus	106 648 \$	Restauration de la maçonnerie.
Estrie	Archevêché de Sherbrooke	Sherbrooke	126 000 \$	Restauration des portiques d'entrée.
Estrie	Église de Saint-Vital	La Guadeloupe	61 890 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montréal	Cathédrale Christ Church	Montréal	1 600 000 \$	Restauration de la flèche du clocher.
Montréal	Église de Saint-Esprit-de-Rosemont	Montréal	1 400 000 \$	Restauration de la maçonnerie du clocher.
Montréal	Église Saint-James	Montréal	240 000 \$	Restauration de la maçonnerie du pinacle et des contreforts.
Montréal	Église Notre-Dame-de-la-Salette	Montréal	175 000 \$	Restauration de la toiture.
Montréal	Église de Saint-Joseph	Montréal	182 476 \$	Restauration du parvis, des fenêtres et des portes.
Montréal	Église de Saint-Édouard	Montréal	280 000 \$	Restauration de la toiture.
Outaouais	Chapelle Louis-Joseph-Papineau	Ottawa	120 000 \$	Restauration des finis intérieurs et des vitraux.
Outaouais	Église de Saint-Grégoire-de-Nazianze	Gatineau	350 000 \$	Restauration de la toiture et de la maçonnerie.

VOLET I - RESTAURATION DES BIENS IMMOBILIERS (suite)

Région administrative	Édifce	Municipalité	Aide financière	Description des travaux
Outaouais	Église de Saint-Gabriel	Gracefield	79 100 \$	Restauration du clocher.
Côte-Nord	Église Sainte-Amélie	Baie-Comeau	188 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Côte-Nord	Chapelle protestante de Tadoussac	Westmount	7 000 \$	Restauration des volets.
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Église de Saint-Pierre-de-La Vernière	Iles-de-la-Madeleine	560 000 \$	Restauration du revêtement extérieur en bois.
Chaudière-Appalaches	Église de Saint-Louis	Lotbinière	73 065 \$	Isolation de l'entretoit. Restauration du perron de la sacristie.
Chaudière-Appalaches	Chapelle de procession de Saint-Nicolas	Lévis	52 252 \$	Restauration de l'enduit extérieur, des volets des fenêtres et de la porte.
Chaudière-Appalaches	Église de Saint-Henri	Saint-Charles-de-Bellechasse	58 475 \$	Restauration de la fenestration et du chemin couvert.
Chaudière-Appalaches	Église de Saint-Roch	Saint-Roch-des-Aulnaies	51 520 \$	Restauration des fondations, de la maçonnerie, des fenêtres et des portes.
Lanaudière	Église Notre-Dame-des-Champs	Repentigny	140 000 \$	Restauration de la toiture du presbytère.
Lanaudière	Évêché de Joliette	Joliette	217 350 \$	Restauration de la toiture, de la maçonnerie et de la fenestration.
Laurentides	Église Christ Church	Saint-André-d'Argenteuil	35 000 \$	Restauration des fondations, de la maçonnerie et de la fenestration.
Laurentides	Église de Sainte-Anne-des-Plaines	Sainte-Anne-des-Plaines	52 500 \$	Restauration de la toiture de la tourelle latérale.
Laurentides	Église Sainte-Thérèse-d'Avila	Sainte-Thérèse	385 000 \$	Restauration de la toiture.
Laurentides	Église de Saint-Philippe	Brownsburg-Chatham	51 085 \$	Restauration de la fenestration.
Laurentides	Église Holy Trinity	Sainte-Agathe-des-Monts	88 690 \$	Restauration de la toiture. Installation d'un système de détection incendie.
Laurentides	Chapelle du cimetière de Saint-Jérôme	Saint-Jérôme	185 500 \$	Restauration de la toiture et du revêtement extérieur.
Montérégie	Église de Sainte-Famille	Boucherville	35 600 \$	Restauration de la toiture du baptistère.
Montérégie	Église Saint Augustine of Canterbury	Saint-Bruno-de-Montarville	31 908 \$	Restauration de la toiture.
Montérégie	Église de Saint-Denis	Saint-Denis-sur-Richelieu	259 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montérégie	Basilique de Sainte-Anne	Varennes	245 000 \$	Restauration de la maçonnerie et des flèches des clochers.
Montérégie	Église de Saint-Antoine-de-Padoue	Saint-Antoine-sur-Richelieu	140 000 \$	Restauration de la toiture et de la fenestration.
Montérégie	Église Russeltown United	Havelock	47 590 \$	Restauration des volets des fenêtres.
Montérégie	Cathédrale de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur	Saint-Hyacinthe	105 000 \$	Restauration de la maçonnerie et du parvis.
Montérégie	Église de Sainte-Anne-de-Sorel	Sainte-Anne-de-Sorel	109 188 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montérégie	Église de l'Immaculée-Conception	Saint-Ours	245 000 \$	Restauration de la maçonnerie et du clocher.
Montérégie	Église de Saint-Lambert	Saint-Lambert	189 935 \$	Restauration de la toiture et de la maçonnerie.
Montérégie	Basilique-cathédrale Sainte-Cécile	Salaberry-de-Valleyfield	311 500 \$	Restauration de la maçonnerie des clochers.
Centre-du-Québec	Église de Saint-Grégoire-le-Grand	Bécancour	60 000 \$	Réalisation des plans et devis.
Centre-du-Québec	Église de Saint-Christophe	Victoriaville	84 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Centre-du-Québec	Cathédrale Saint-Jean-Baptiste	Nicolet	574 000 \$	Restauration de la toiture.
Centre-du-Québec	Église Saint-George	Drummondville	175 770 \$	Restauration des fenêtres, des vitraux, de la maçonnerie et du clocher.
Centre-du-Québec	Église de Saint-Médard	Warwick	63 812 \$	Restauration de la maçonnerie.
Centre-du-Québec	Église de Sainte-Julie	Plessisville	150 187 \$	Restauration de la maçonnerie, du parvis et des portes.
VOLET 1			14 579 390 \$	

VOLET 2 - RESTAURATION DES BIENS MOBILIERS, DES ŒUVRES D'ART ET DES ORGUES

Région administrative	Édifice	Municipalité	Aide financière	Description des travaux
Capitale-Nationale	Église Notre-Dame-des-Victoires	Québec	26 170 \$	Restauration de trois tableaux.
Montréal	Église Ascension-of-Our-Lord	Westmount	174 630 \$	Restauration de l'orgue Casavant Frères, Opus 1344.
Chaudière-Appalaches	Église de Saint-Louis	Lotbinière	41 161 \$	Restauration de l'orgue Elliot, 1802 / Mitchell, 1879 / Casavant Frères, Opus 1979.
Laurentides	Calvaire d'Huberdeau	Huberdeau	77 920 \$	Restauration du calvaire d'Huberdeau.
Montérégie	Église de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie	Saint-Jean-sur-Richelieu	62 893 \$	Restauration de deux tableaux attribués à Louis Dulongpré.
Montérégie	Église de Saint-Denis	Saint-Denis-sur-Richelieu	37 836 \$	Restauration de l'orgue Casavant Frères, Opus 1144.
VOLET 2			420 610 \$	
TOTAL			15 000 000 \$	

AIDE FINANCIÈRE

Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux



Photo de gauche à droite : Glen Foster, président du conseil d'administration de La Fab sur Mill, Mathieu Lévesque, député de Chapleau, Caroline Tanguay, présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec, Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications, Pierre Guénard, maire de la municipalité de Chelsea, et Marc Carrière, préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

L'objectif du programme est de faciliter la transition des lieux de culte patrimoniaux excédentaires vers de nouveaux usages en lien avec les besoins des communautés, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales. Le programme comporte deux volets.

Le volet 1 (incubateur à projets de requalification) vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets de requalification et amorcent leur phase de planification. En plus d'une aide financière ad hoc pour la réalisation d'études techniques, de plans d'affaires et d'autres outils nécessaires à la planification des projets, il offre des possibilités de réseautage, d'accompagnement et de formation aux organismes participants. En format cohorte, les promoteurs présentent leur projet de requalification et échangent sur des thématiques et des défis auxquels ils ont été confrontés. En format webinaire, des professionnels de différents milieux partagent des informations et des expériences en lien avec le processus de requalification d'un lieu. L'aide financière maximale pour ce volet est de 75% des dépenses admissibles.

Le volet 2 (requalification des lieux de culte patrimoniaux) consiste à soutenir financièrement les propriétaires de lieux de culte qui souhaitent réaliser les travaux de restauration et de mise aux normes nécessaires à un changement d'usage. L'aide financière maximale pour ce volet est de 50 % des dépenses admissibles.

Le 3 mars 2022, la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, annonce un investissement gouvernemental de près de 10,3 M\$ pour le développement et la réalisation de 22 projets de requalification de lieux de culte patrimoniaux. La ministre a procédé à cette annonce à La Fab sur Mill de Chelsea en Outaouais en compagnie de Robert Bussière, député de Gatineau, de Glen Foster, président du conseil d'administration de La Fab sur Mill, et de Caroline Tanguay, présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTES EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX

Projets 2021-2022

VOLET 1 - INCUBATEUR À PROJETS DE REQUALIFICATION

Région administrative	Édifice	Municipalité	Aide financière	Description du projet
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église de Notre-Dame-du-Rosaire	Lamarche	25 591 \$	Requalification et transmission de l'église de Notre-Dame-du-Rosaire
Capitale-Nationale	Chapelle conventuelle du Sacré-Coeur	Baie-Saint-Paul	38 696 \$	Transformation de la chapelle en espace d'interprétation en continuité au Parcours muséal
Mauricie	Église de Sainte-Anne	Yamachiche	24 364 \$	Conversion l'église de Sainte-Anne de Yamachiche
Estrie	Église Saint-Andrew	Bolton-Ouest	4 666 \$	Restauration de St. Andrew's Church
Estrie	Église de Saint-Romuald	Farnham	19 685 \$	Requalification de l'église de Saint-Romuald
Estrie	Église Bishop Stewart Memorial of the Holy Trinity	Frelighsburg	10 394 \$	Transformation de l'église Bishop Stewart Memorial en centre communautaire
Montréal	Église de Saint-Enfant-Jésus	Montréal	28 187 \$	Mise en valeur et requalification de l'église Saint-Enfant-Jésus
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Sylvestre	Saint-Sylvestre	7 874 \$	Transformation de l'église de Saint-Sylvestre
Chaudière-Appalaches	Église de Sainte-Sabine	Sainte-Sabine	20 154 \$	L'espace cœur du village
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Cajetan	Armagh	15 354 \$	Centre d'interprétation sur l'acériculture et espaces communautaires
Lanaudière	Église de Notre-Dame-des-Prairies	Notre-Dame-des-Prairies	30 300 \$	Transformation de l'église de Notre-Dame-des-Prairies en Carrefour Culturel
Centre-du-Québec	Église de Saint-Pierre-Baptiste	Saint-Pierre-Baptiste	13 313 \$	Fromagerie La Mission
VOLET 1			238 578 \$	

VOLET 2 - REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTES PATRIMONIAUX

Région administrative	Édifice	Municipalité	Aide financière	Description du projet
Bas-Saint-Laurent	Église de Saint-Isidore	Lac-des-Aigles	1 701 030 \$	Centre d'interprétation des salmonidés
Capitale-Nationale	Chapelle Notre-Dame-de-la-Paix	Lac-Sergent	116 578 \$	Atelier communautaire artistique et mise en place du bloc sanitaire
Estrie	Église Olivet Baptist	Sutton	542 920 \$	Maison des générations - Olivet House
Montréal	Chapelle de la maison mère de la congrégation des Sœurs de Sainte-Anne	Montréal	900 701 \$	La Cité Sainte-Anne
Montréal	Église de Sainte-Brigide-de-Kildare	Montréal	1 907 050 \$	Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide
Outaouais	Église Chelsea United	Chelsea	624 762 \$	La Fab sur Mill
Côte-Nord	Église de Saint-Alexandre	Port-Cartier	2 144 283 \$	Déménagement du centre d'action bénévole de Port-Cartier
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Église de Saint-André	Îles-de-la-Madeleine	1 067 222 \$	Transformation de l'église en espace d'accélération et de croissance
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Église de Saint-Joseph	Gaspé	900 708 \$	Centre communautaire Griffon
Laurentides	Église Christ Church	Saint-André-d'Argenteuil	115 924 \$	Requalification de l'église Christ Church en lieu muséal et d'interprétation historique
VOLET 2			10 021 178 \$	
TOTAL			10 259 756 \$	

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

*États financiers du
Conseil du patrimoine religieux du Québec*

31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Conseil du patrimoine religieux du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil du patrimoine religieux du Québec (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 7 septembre 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120628

Conseil du patrimoine religieux du Québec

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022				2021
	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobili- sations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Aide financière – volets I et II	600 000	—	19 376 624	—	19 976 624
Intérêts (incluant la subvention pour les intérêts sur la dette)	56	—	5 432 018	—	5 432 074
Conférences	3 000	—	—	—	3 000
Contribution de Le Fonds du patrimoine religieux du Québec	10 000	—	—	—	10 000
Autres	13 470	—	—	—	13 470
	626 526	—	24 808 642	—	25 435 168
					18 567 223
Charges					
Aide financière – volets I et II	—	—	19 376 624	—	19 376 624
Intérêts sur la dette	—	—	5 432 018	—	5 432 018
Conférences	—	—	5 064	—	5 064
Table de Montréal	—	36 181	—	—	36 181
Salaires – administration	405 492	—	—	—	405 492
Honoraires	104 135	—	—	—	104 135
Frais de déplacement et de représentation	9 798	—	—	—	9 798
Loyer	31 203	—	—	—	31 203
Frais de bureau	14 066	—	—	—	14 066
Promotion	4 290	—	—	—	4 290
Imprimerie et photocopies	2 425	—	—	—	2 425
Assurances	7 269	—	—	—	7 269
Communications	4 497	—	—	—	4 497
Amortissement des immobilisations	—	—	—	7 412	7 412
Autres	3 194	—	—	—	3 194
	586 369	36 181	24 813 706	7 412	25 443 668
					18 583 657
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	40 157	(36 181)	(5 064)	(7 412)	(8 500)
					(16 434)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil du patrimoine religieux du Québec

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2022

	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2020	200 075	34 756	—	28 602	263 433
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	13 453	(11 462)	(11 013)	(7 412)*	(16 434)
Virement interfonds	(11 013)	—	11 013	—	—
Acquisition d'immobilisations	(2 752)	—	—	2 752	—
Solde au 31 mars 2021	199 763	23 294	—	23 942	246 999
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	40 157	(36 181)	(5 064)	(7 412)*	(8 500)
Virement interfonds	(17 951)	12 887	5 064	—	—
Solde au 31 mars 2022	221 969	—	—	16 530	238 499

* Représente l'amortissement des immobilisations.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil du patrimoine religieux du Québec
État de la situation financière
au 31 mars 2022

		2022				2021
	Notes	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
À court terme						
Encaisse		957 513	—	13 372 544	—	14 330 057
Intérêts à recevoir		—	—	1 370 586	—	1 370 586
Somme à recevoir des fonds affectés		199 401 *	—	—	—	—
Créances	3	18 854	—	41 552 340	—	41 571 194
Tranche à court terme des subventions à recevoir	4	—	—	39 302 359	—	39 302 359
		1 175 768	—	95 597 829	—	96 574 196
						88 974 271
Subventions à recevoir	4	—	—	118 170 754	—	118 170 754
Immobilisations	5	—	—	—	16 530	16 530
		1 175 768	—	213 768 583	16 530	214 761 480
						210 636 637
Passif						
À court terme						
Découvert bancaire		—	—	—	—	—
Créditeurs et charges à payer		75 813	—	—	—	75 813
Intérêts sur la dette		—	—	1 370 586	—	1 370 586
Somme à payer au fonds d'administration générale		—	—	199 401 *	—	—
Somme à payer à Le Fonds du patrimoine religieux du Québec		2 981	—	—	—	2 981
Aide financière reportée	6	875 005	—	42 138 220	—	43 013 225
Tranche à court terme de la dette	7	—	—	39 302 359	—	39 302 359
		953 799	—	83 010 566	—	83 764 964
						77 923 237
Dette	7	—	—	118 170 754	—	118 170 754
Apports reportés	8	—	—	12 587 263	—	12 587 263
		953 799	—	213 768 583	—	214 522 981
						210 389 638
Soldes de fonds						
Non grevés d'affectations		221 969	—	—	—	221 969
Grevés d'affectations d'origine interne		—	—	—	—	—
Investis en immobilisations		—	—	—	16 530	16 530
		221 969	—	—	16 530	238 499
						246 999
		1 175 768	—	213 768 583	16 530	214 761 480
						210 636 637

* Ces éléments, qui ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités d'encaissement ou de remboursement, ne sont pas présentés dans la colonne « Total » étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Conseil du patrimoine religieux du Québec

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(8 500)	(16 434)
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations	7 412	7 412
	(1 088)	(9 022)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement et des subventions à recevoir		
Intérêts à recevoir	(86 954)	47 381
Créances	(4 432 550)	(12 266 019)
Subventions à recevoir	(15 000 000)	(15 000 000)
Créditeurs et charges à payer	(1 743)	(3 349)
Intérêts sur la dette	86 954	(47 381)
Somme à payer à Le Fonds du patrimoine religieux du Québec	—	520
Aide financière reportée	725 866	12 635 238
Apports reportés	1 759 286	2 317 180
	(16 950 229)	(12 325 452)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	—	(2 752)
Activités de financement		
Encaissement de subventions	13 429 703	14 246 221
Augmentation de la dette	15 000 000	15 000 000
Remboursement de la dette	(13 429 703)	(14 246 221)
	15 000 000	15 000 000
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 950 229)	2 671 796
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	16 280 286	13 608 490
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	14 330 057	16 280 286

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et du découvert bancaire.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (le « Conseil »), constitué le 13 juillet 1995 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est reconnu comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission du Conseil est d'assurer la restauration, l'entretien préventif et la mise en valeur des lieux de culte, des dépendances et des objets religieux patrimoniaux.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le 1^{er} avril 2021, le Conseil a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du *Manuel de CPA Canada* (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers du Conseil ou sur les informations à fournir au cours de la période considérée.

Comptabilité par fonds

Le Conseil présente ses informations financières par fonds et applique la méthode du report pour la constatation des apports.

Fonds d'administration générale

Le fonds d'administration générale regroupe les ressources utilisées pour les activités courantes du Conseil.

Fonds exclusifs à l'île de Montréal

Les fonds exclusifs à l'île de Montréal présentent les produits et les charges affectés par le Conseil exclusivement à des projets sur l'île de Montréal.

Fonds affectés

Les fonds affectés sont constitués principalement de sommes empruntées et cautionnées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (le « Ministère »). L'utilisation des fonds affectés est régie par les conditions énoncées dans les protocoles d'entente intervenus entre le Conseil et le Ministère.

Fonds investis en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations présentent les immobilisations ainsi que l'amortissement de ces dernières.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des apports

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes suivantes :

Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Site internet	Linéaire	2 ans

Services rendus par les bénévoles

Le Conseil a pour politique de ne pas comptabiliser aux états financiers la valeur des services rendus sans restriction par les bénévoles, en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Conseil devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par le Conseil dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Conseil du patrimoine religieux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2022

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, le Conseil comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Créances

	2022			2021
	Fonds d'administration générale	Fonds affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Aide financière	—	41 552 340	41 552 340	37 118 271
Autres	18 854	—	18 854	20 373
	18 854	41 552 340	41 571 194	37 138 644

4. Subventions à recevoir

Les subventions du Ministère, échéant entre mai 2022 et décembre 2026 (entre juin 2021 et février 2026 au 31 mars 2021), portent intérêt à des taux variant de 1,80 % à 5,18 % (1,80 % à 5,18 % au 31 mars 2021).

Ces subventions sont encaissables dans les délais suivants :

\$

2023	39 302 359
2024	34 476 484
2025	28 064 533
2026	29 727 752
2027	25 901 985

Conseil du patrimoine religieux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2022

5. Immobilisations

	2022			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	42 627	40 490	2 137	3 206
Matériel informatique	63 282	61 774	1 508	3 556
Site internet	21 475	8 590	12 885	17 180
	127 384	110 854	16 530	23 942

6. Aide financière reportée

L'aide financière reportée représente des sommes reçues et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde de l'aide financière reportée sont les suivantes :

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	42 287 359	29 652 121
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	102 490	623 838
Plus : montant inclus dans les créances	20 000 000	25 000 000
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(19 376 624)	(12 988 600)
Solde à la fin	43 013 225	42 287 359

Conseil du patrimoine religieux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2022

7. Dette

	2022	2021
	\$	\$
Emprunts bancaires échus en 2021* et qui portaient intérêt à des taux variant de 2,37 % à 3,63 %	—	14 616 522
Emprunts bancaires échéant en 2022* et portant intérêt à des taux variant de 2,55 % à 4,69 % (2,55 % à 4,23 % en 2021)	29 320 605	30 774 724
Emprunts bancaires échéant en 2023* et portant intérêt à des taux variant de 3,50 % à 5,18 % (3,50 % à 5,18 % en 2021)	29 484 657	42 818 936
Emprunts bancaires échéant en 2024* et portant intérêt à des taux variant de 3,00 % à 4,27 % (3,00 % à 4,27 % en 2021)	28 721 856	29 283 291
Emprunts bancaires échéant en 2025* et portant intérêt à des taux variant de 1,80 % à 3,74 % (1,80% à 3,74% en 2021)	34 111 307	26 740 273
Emprunts bancaires échéant en 2026* et portant intérêt à des taux variant de 2,23 % à 4,34 % (1,81% à 3,33% en 2021)	35 834 688	11 669 070
	157 473 113	155 902 816
Tranche à court terme	39 302 359	34 264 392
	118 170 754	121 638 424

* Cette date représente l'année civile.

Ces emprunts sont garantis par une hypothèque sur l'encaisse, les créances, les droits, les titres et les intérêts du Conseil selon les termes d'un protocole d'entente intervenu avec le Ministère le 19 octobre 1995 et amendé le 8 août 2001. Ces emprunts sont financés par les subventions à recevoir du même montant.

Les versements en capital de la dette pour les prochains exercices sont les suivants :

	Sommes exigibles	Tranche des sommes exigibles devant être refinancées
	\$	\$
2023	39 302 359	26 453 876
2024	34 476 484	24 735 056
2025	28 064 533	21 029 812
2026	29 727 752	25 114 231
2027	25 901 985	23 736 181

8. Apports reportés

Les apports reportés représentent des sommes reçues par le Conseil devant être réservées, à la demande des créanciers, afin de couvrir toute perte éventuelle.

9. Instruments financiers

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, le Conseil est exposé au risque suivant lié à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de taux d'intérêt

Les subventions à recevoir et la dette portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, les risques de trésorerie sont minimes.

10. Organisme contrôlé non consolidé

Les transactions effectuées entre le Conseil et le Fonds du patrimoine religieux du Québec (l'« Organisme ») ainsi que les éléments d'actif et de passif qui y sont liés sont présentés distinctement dans les états financiers ou dans les notes complémentaires aux états financiers. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

L'Organisme a cessé ses activités au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022 et est actuellement en processus de dissolution.

RÉDACTION
Jocelyn Groulx
Johanne Picard

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE
Cathédrale d'Amos

RÉALISATION GRAPHIQUE
Alicia Tremblay